

Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault



Trimestriel Janvier 2017- N°105 - 1 €



**Le Président, les membres du Conseil d'Administration,
la Directrice et le personnel de la Fédération
vous présentent leurs meilleurs vœux.**



CONVOCAATION

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'Assemblée Générale Annuelle des Chasseurs de l'Hérault se tiendra le **SAMEDI 1^{er} AVRIL 2017** à la salle des fêtes "Gérard Saumade" de Villeneuve-les-Béziers à 9 h 00.

ORDRE DU JOUR STATUTAIRE/ (art. 11)

- * Choix du bureau du conseil d'administration,
- * Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2016
- * Rapport du Président sur la gestion du conseil d'administration, la situation morale et les activités de la fédération 2016-2017,
- * Rapport de gestion du trésorier,
- * Rapport du commissaire aux comptes,
- * Approbation des comptes de l'exercice 2015-2016 et du budget de l'exercice 2017-2018, affectation du résultat aux réserves,
- * Vote du montant des cotisations 2017-2018 et des participations financières du plan de chasse 2017-2018,
- * Questions écrites.

Seront également inscrits à l'ordre du jour :

- * Propositions des dates d'ouverture et de clôture pour la saison 2017-2018 à soumettre à la CDCFS,
- * Liste des distinctions honorifiques,
- * Questions diverses.

CONDITIONS DE PARTICIPATION/ (art. 3 et 11 des statuts)

L'assemblée générale comprend tous les membres de la fédération ayant versé leur cotisation pour la saison en cours, qu'ils soient affiliés en tant que titulaires du permis de chasser ou détenteurs d'un droit de chasse.

Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent à la fédération, dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent.

Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département ne peut détenir plus de 10 pouvoirs (art. 2 du règlement intérieur).

Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent à la fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de

2 500 hectares. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent. Il appartient au représentant légal d'un territoire de justifier de ses droits de chasse vingt jours avant l'assemblée générale.

Les adhérents de la fédération, qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser à la fédération la liste nominative des droits de vote dont ils disposent, soit **au plus tard le 10 MARS 2017, date limite impérative.**

Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente (soit 217 voix).

Conformément au règlement intérieur, les chasseurs individuels qui souhaitent participer aux travaux de l'assemblée générale doivent s'inscrire vingt jours avant, soit **au plus tard le 10 MARS 2017, date limite impérative.**

Vous devrez vous présenter à l'assemblée générale avec votre permis de chasser validé.

Le rapport annuel et les comptes sont mis à disposition de tous les membres de la fédération à son siège social.

QUESTIONS ÉCRITES/ (art. 11 des statuts)

Pour qu'une question écrite soit inscrite à l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée :

- * soit par le Conseil d'Administration,
- * soit par au moins 50 adhérents à la fédération départementale des chasseurs pour la saison cynégétique écoulée.

Elle doit être adressée par écrit ET reçue au secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, Parc d'Activités "la Peyrière" - 11 rue Robert Schuman - 34433 St Jean de Védas Cedex, **AU PLUS TARD LE 10 MARS 2017, date limite impérative.**

LIÈVRES - LAPINS



Disponibles

Lots de 100 femelles
et 10 mâles lapins
reproducteurs

GIBIER DES CAUSSES

12260 SAINTE CROIX 06 21 21 08 51

Earl Les Violettes

Les Violettes
34800 Lieuran Cabrières

Téléphone : 04 67 88 13 65
Portable : 06 14 76 60 18
Messagerie : elviol@wanadoo.fr

Prix dégressif

Livraison à la demande

**Elevage de Gibier,
depuis 1995.**

Perdrix rouge (certification Antagene)
Faisan de Colchide
5 Hectares de grandes volières



Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE
LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-CEDEX
Tél. : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
E-mail : contact@fdc34.com
(Association loi 1901)

Représentant l'Association et
Directeur de la Publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Reportages :
Fabrice Claude, Jean-Louis Devillers

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Impression :
Impact imprimerie
483 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc

Commission paritaire : 0719G85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

Reproduction des photos
et des textes interdite

Ressources graphiques :
Designed by Freepik
www.freepik.com



L'Assemblée Générale de la Fédération, programmée pour le samedi 1^{er} avril 2017 à Villeneuve-les-Béziers, nécessite en amont un long travail de concertation avec les chasseurs. Nous venons de boucler une série de réunions des Unités de Gestion "Petit Gibier" et nous allons procéder, en ce début d'année, aux réunions de secteurs.

Concernant le gibier d'eau, nous sommes confrontés à la menace de la grippe aviaire qui, le 17 novembre, a conduit le Ministère à définir un risque "élevé" sur 47 communes littorales de notre département. La situation a encore évolué au début du mois de décembre avec le premier cas confirmé d'H5N8 chez deux détenteurs d'appelants pour la chasse au gibier d'eau dans le Pas-de-Calais, ainsi que le premier foyer en élevage de canards dans le Tarn. Vous trouverez, dans les pages qui suivent, les principales instructions du ministère sur ce sujet.

Concernant le petit gibier sédentaire, une stabilité des prélèvements est observée depuis 5 ans sur le lièvre, en dépit de quelques cas de strongylose et d'EBHS constatés. Stabilité également sur les prélèvements de perdrix rouge, tout en sachant pertinemment que plus de 50 % du tableau concerne des oiseaux lâchés. Les résultats des études menées par l'IMPCF avec le concours des laboratoires ANTAGENE sur la pureté génétique de nos oiseaux sauvages devraient nous permettre d'y voir plus clair. Contre toute attente, nous devons épargner l'espèce.

Quant au lapin, il accuse une baisse depuis 2011, mis à part sur quelques communes où des prolongations seront encore reconduites cette année. Mais pour les sociétés qui veulent travailler correctement l'espèce, des solutions existent. Elles ont été éprouvées, comme je l'ai expliqué lors de ces réunions des UGPG.

Enfin, concernant les migrateurs, nous sommes toujours, en ce début d'année 2017, en attente d'un bon coup de froid qui drainerait vers nos territoires les grives et les bécasses, qui ont été bien discrètes jusqu'à maintenant.

L'actualité m'oblige enfin à réagir aux accidents, cinq au total, qui se sont produits depuis le début de la saison dans le département, mettant en cause des chasseurs de petit gibier. Ils sont tous dus à des imprudences caractérisées qui auraient pu être évitées, si les règles élémentaires de sécurité avaient été respectées.

Dans notre précédent numéro, nous avons consacré plusieurs articles à ces règles de sécurité, notamment sur l'attention que doivent porter les chasseurs lorsqu'ils manient leurs armes. Nous y revenons encore dans ce numéro, quitte à nous rabâcher une fois de plus, afin qu'un maximum de chasseurs finissent par s'en imprégner !

Votre Président - Jean-Pierre Gaillard

BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex
Je m'abonne à la revue trimestrielle "Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault"
pour 1 an soit 4 numéros au prix de 4€

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault : ☐ chèque bancaire ☐ chèque postal ☐ mandat

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier

H5N8 : revoilà la grippe aviaire !

Ce virus hautement pathogène a été détecté chez des oiseaux sauvages et s'est propagé sur des élevages. Le ministère de l'Agriculture a pris des arrêtés qui ont changé le niveau de risque en France.

Le 17 novembre dernier, les premiers arrêtés du ministère ont classé toutes les zones humides de l'Hexagone en niveau de risque "élevé" concernant la grippe aviaire. 47 communes littorales de notre département ont été concernées.

Le 6 décembre, un autre arrêté a relevé le niveau "élevé" sur l'ensemble du territoire après la découverte de plusieurs foyers d'influenza aviaire H5N8 hautement pathogène dans des élevages du Sud-Ouest et des cas dans la faune sauvage dans le Nord. Ce choix a été motivé par « l'évolution rapide de la situation sanitaire en France et dans plusieurs pays d'Europe et par la dynamique de propagation du virus », transporté par des oiseaux migrateurs, a précisé le ministère dans un communiqué. Le risque "élevé" a entraîné la mise en place de mesures de protection renforcées sur l'ensemble du territoire national.

Des dérogations dans l'Hérault

Grâce à une étroite collaboration avec les services de la Direction Départementale pour la Protection des Populations (DDPP) de l'Hérault, la fédération a obtenu le maintien de la chasse au gibier d'eau, l'utilisation et le transport des appelants et les lâchers de gibier à plumes sur toute les communes du département sous certaines conditions.



L'avifaune migratrice est suspectée de propager le virus H5N8. Mais le Centre européen d'études et de prévention des maladies relève qu'« à ce jour, aucun cas de contamination humaine n'a été reporté à l'échelle du globe et que le risque de transmission de l'animal vers l'homme est très faible ». Contrairement au H5N1, qui a tué 400 personnes depuis 2003, principalement en Asie.

A ce jour les mesures relatives à cette crise sanitaire sur le département de l'Hérault sont les suivantes :

Transport et utilisation des canards appelants

Sur toutes les huttes de chasse où les appelants sont détenus avant le 17 novembre 2016 et restent au parc de façon permanente, vous pouvez les atteler sans aucune condition particulière.

Dans les autres cas, le détenteur s'engage au respect des conditions de biosécurité qui prévoit notamment :

- ▶ la séparation des appelants avec d'autres types d'oiseaux et le signalement des mortalités, des poursuites seront engagées envers les contrevenants ;
- ▶ sur une même hutte ou de parcage, tous les appelants doivent appartenir au même détenteur : aucun mélange de lots ou de contacts entre appelants de différents détenteurs ;
- ▶ limiter le nombre d'appelants à 10 maximum ;
- ▶ pas de contact direct des appelants avec l'eau. Vous pouvez les installer autour des mares, dans des cages, ...
- ▶ manipulation des appelants avec des gants distincts de ceux utilisés pour manipuler les oiseaux d'eaux sauvages tirés ;
- ▶ désinfection du matériel en contact avec les appelants et du matériel en contact avec les oiseaux d'eau sauvages tirés ;

- transport des appelants dans un véhicule distinct du transport des oiseaux sauvages tirés, ces derniers devant être transportés dans un sac étanche.

Il est rappelé que les conditions de biosécurité doivent être respectées par l'ensemble des détenteurs de gibier à plumes et des chasseurs. Les personnes ayant achevé une activité de chasse, doivent changer de tenue, nettoyer leurs chaussures et le matériel utilisé pendant la chasse. Les caisses de transport utilisées doivent être nettoyées et désinfectées après chaque utilisation. En fonction des volumes jetés, les déchets de chasse (plumes, viscères, etc.) doivent être incinérés ou traités par une méthode assainissante. Tout contact direct et indirect entre les oiseaux chassés et capturés, et les oiseaux domestiques doit être évité.

Conditions de transport et de lâcher de gibier à plume

Le lâcher des palmipèdes est interdit. Pour les lâchers de gibiers de l'ordre des Galliformes, le formulaire de demande de dérogation figure en annexe 3 de la note d'instruction de la DGAL du 02/12/2016.



A titre dérogatoire, les appelants peuvent être utilisés moyennant le respect des conditions de biosécurité.

Pour les élevages situés dans les zones en risque élevé, qui ne détiennent pas de palmipèdes, une visite vétérinaire doit être réalisée pour :

- évaluer l'application des mesures de biosécurité sur la base du référentiel de visite en annexe 2 ;
- attester le bon état clinique des animaux dans les différentes volières ; en cas de suspicion la DDecPP doit être alertée sans délai et les prélèvements effectués ;
- Pour les lâchers depuis une zone à risque élevé le transport doit être effectué dans des conditions sécurisées, sans rupture de charge (pas de tournée),

depuis le lieu d'élevage jusqu'au lieu de livraison. Les caisses de transports doivent être en matériel désinfectable (plastique) et rigoureusement nettoyées et désinfectées ou, et de préférence, à usage unique. Le camion doit être nettoyé et désinfecté avant et après transport.

Pour les lâchers effectués en zone à risque élevé, l'opérateur du lâcher doit prendre toutes les précautions pour éviter les risques de contamination par les oiseaux sauvages à risque :

- favoriser les facteurs permettant un taux de prélèvement élevé pour une réduction très rapide de la quantité d'oiseaux lâchés restant dans le milieu naturel (mobilisation des chasseurs, limitation du nombre d'oiseaux lâchés, etc) ;
- pratiquer les lâchers avec le maximum d'éloignement des zones de chasse du gibier d'eau visées à l'article L. 424-6 du code de l'environnement où les oiseaux d'eau sauvages à risque sont susceptibles de se concentrer. Il n'y a pas à cet égard de distance réglementaire mais on peut considérer que la distance d'exploration d'un faisan lâché est de l'ordre de 1 km. Par ailleurs il conviendrait de renoncer à tout lâcher sur un site en présence d'une colonie d'anatidés migrateurs.



Les lâchers de faisans sont toujours possibles moyennant dérogation.

Le maintien de ces conditions générales de dérogations est conditionné à l'observation du respect des mesures de biosécurité définies précédemment que ce soit en zone d'élevage ou lors de la chasse.

Par ailleurs, dans les zones réglementées spécifiquement en raison de la mise en évidence d'un cas, les conditions de circulation des oiseaux définies par arrêté préfectoral peuvent rendre caduques les présentes dérogations.

Pour vous tenir informé de toute évolution de la réglementation, consultez notre site internet www.fdc34.com

En Occitanie, la femme est l'avenir de la chasse

Tout en restant largement minoritaire, la pratique de la chasse par les femmes progresse, en particulier dans notre région, où un programme d'encouragement a été instauré par la Fédération Régionale des Chasseurs, avec le soutien de la Région.

À la Fédération Régionale des Chasseurs, Lucie Gillioz est en charge de ce programme qui a débuté en 2015, avec une première phase accueillie par une mobilisation importante qui a amorcé une réelle dynamique. La phase 2 devrait confirmer l'effervescence autour de cette thématique.



Lucie Gillioz, en charge de cette thématique à la FRC.

Phase 1 : état des lieux

Un état des lieux a été réalisé. Il a permis de structurer cette thématique, avec la création dans plusieurs départements d'associations spécialisées, leur coordination par le niveau régional, l'intégration de femmes dans plusieurs conseils d'administration de fédérations, et la création de commissions de féminisation.

Des premières actions de communication ont été réalisées dans les départements par les associations de chasse au féminin, avec un défilé de vêtements de chasse et de loisirs pour femmes, de nombreuses sorties entre chasseresses et la réalisation d'un film, soutenu financièrement par la région, qui valorise plusieurs profils de chasseresses. Des images que la chaîne thématique Seasons a largement diffusées.

Phase 2 : plan d'actions

Cette première phase a permis de définir un plan d'actions qui sera mis en œuvre cette année. Avec notamment la reconnaissance de l'existence de la pratique féminine, son développement, son accompagnement, son soutien, sa valorisation, et la sensibilisation du grand public qui devrait conduire à l'adhésion de nouvelles chasseresses.

Cette démarche s'appuie sur un ensemble d'actions pré-identifiées lors de la phase 1 du projet, avec :

- ▶ le soutien aux associations "La Chasse au féminin" par une aide financière ;
- ▶ la poursuite de la féminisation des conseils d'administration des fédérations de chasseurs ;
- ▶ l'organisation de conférences sur la chasse au féminin,
- ▶ la promotion de l'activité chasse au féminin lors du Game Fair de Chambord,
- ▶ l'animation d'un groupe de travail sur le développement d'une gamme de vêtements de chasse adaptés à la pratique féminine,
- ▶ la réflexion sur la mise en place d'une stratégie de communication de promotion de la chasse au féminin (pour les stands des salons de la chasse et manifestations diverses)
- ▶ l'organisation d'un concours qui mettrait en valeur l'investissement des femmes dans la chasse.



Dans notre région, Régine Mathieu fut une des premières femmes à intégrer un conseil d'administration de Fédération, dans l'Hérault en 2014.



Alexie Tisserand, Présidente de l'Association 34 de la Chasse au Féminin.

En battue avec les chasseresses dans les Hauts Cantons de l'Hérault

Nous avons suivi ces dames à Combesalat, site géré par la Fédération dans la forêt domaniale du Somail, pour une journée de chasse particulièrement réussie.



26 participantes inscrites sur le carnet de battue.



Que l'on soit chasseurs ou chasseresses, le rituel avant la battue est toujours le même : le rond et le silence pour écouter les consignes...

Les chasseresses sont encore peu nombreuses dans l'effectif total des porteurs de permis ; à peine 2 %, soit en moyenne une par commune dans notre département. D'où l'intérêt pour ces dames de se regrouper pour mieux se connaître.

Premier acte de ce regroupement, la création il y a 2 ans de l'association "La Chasse au Féminin 34" qui a été largement soutenue par la fédération et portée par Régine Mathieu qui est membre du conseil fédéral.

"La Chasse au Féminin 34" est présidée par Alexie Tisserand, 19 ans, laquelle était au centre de la battue organisée le 16 octobre dernier à Combesalat, dans son rôle habituel de piqueur, appuyant de la voix ses 12 chiens courants.

Au poste, 25 chasseresses venues de l'Hérault, de l'Aude, du Tarn et des Pyrénées-Orientales fermaient la traque, sous l'œil des caméras de France 3 Sud et de TV Sud. Ces deux chaînes, qui diffusent en région Occitanie avaient, pour la circonstance, fait le déplacement dans les hauts cantons héraultais, et ont gratifié le lendemain les téléspectateurs de deux superbes reportages d'ambiance qui mettaient ces dames à l'honneur, pour une journée parfaitement réussie.



Tout le monde est en place, la traque peut commencer...



Félicitation à Coco pour son tir parfaitement ajusté.



"Voir et être vue", telle est la devise des chasseresses au poste...

Dans cette continuité, une battue au sanglier se déroulera le samedi 28 janvier à St-Jean de Minervois à laquelle les chasseresses de l'Hérault sont cordialement invitées. Les inscriptions s'effectuent auprès de l'association de la Chasse au Féminin 34. contact : mathilde.fadat@gmail.com ou 06 24 25 73 67.

Quatre questions à Hélène Augé, membre de l'association "La Chasse au Féminin" et Présidente du Syndicat Mixte du Massif de la Gardiole

La rédaction : quelle chasse pratiquez-vous et depuis quand ?

Hélène Augé : Il y a 40 ans que je chasse. J'ai commencé par le petit gibier de plaine avec mon oncle du côté de Listel, puis j'ai chassé le gibier d'eau la nuit au gabion sur l'étang de Thau et je pratique un peu la chasse du sanglier en battue. Enfin dernièrement, j'ai participé à la journée de chasse organisée par la fédération pour les chasseresses de l'association "La Chasse au féminin" à laquelle j'adhère. Nous avons partagé une belle journée avec des chasseresses venues de tous les départements de la région.

La rédaction : Quel est votre engagement au sein du syndicat mixte du Massif de la Gardiole ?

Hélène Augé : j'habite à Issanka, je suis élue au conseil municipal de Gigean et je siège à la communauté des communes de Thau-Agglo, dont les membres m'ont élu pour présider ce syndicat mixte. Je suis engagée dans une mission de protection de ce massif, car il s'agit d'un patrimoine commun dont l'utilisation et les ressources doivent être respectées. Sa préservation est un enjeu majeur dans la mesure où ce massif est fragilisé par une forte fréquentation. Par les chasseurs bien sûr, mais aussi par les vététistes, les randonneurs, les joggeurs... Quand ce ne sont pas les 4x4, les quads ou les motos qui, en dépit de toute interdiction de circuler, polluent et laissent des traces. Enfin nous sommes confrontés aux dépôts sauvages d'immondices.

La rédaction : Quel est le rôle de ce syndicat mixte sur ce massif ?

Hélène Augé : Nous avons comme fil conducteur un plan de gestion qui a été validé par Thau-Agglo, avec un budget de 2M € sur cinq ans. 5 agents territoriaux s'occupent au quotidien à des travaux de plantation, d'élagage, de dépressage,



d'entretien et de réfection des chemins, de murets, de bâtis existants, encadrés par l'ONF qui pilote les travaux.

La rédaction : Votre syndicat mixte entretient le massif, mais ne faudrait-il pas mettre en place des mesures coercitives contre les incivilités ?

Hélène Augé : Bien Sûr ! L'objectif prioritaire du plan de gestion, c'est la limitation des accès et la surveillance du massif. J'ai saisi en ce sens le président de notre communauté de communes qui suggère que, lors de la fusion en 2017 de Thau-Agglo avec Nord-Bassin de Thau, la brigade verte existante dans cette dernière communauté de communes puisse étendre son champ d'actions et de compétences au massif de la Gardiole. Cette brigade verte est actuellement composée de 6 gardes, mais l'extension de ses compétences nécessitera probablement d'étoffer son effectif. C'est mon prochain combat, j'espère que je serai entendue.

Véritable amphithéâtre qui s'ouvre sur la Méditerranée, le massif de La Gardiole s'étire sur 18 kilomètres de long et 4 kilomètres de large, entre l'autoroute A9 au nord et la route départementale qui relie Montpellier à Sète au sud.

Situé sur les communes de Balaruc, Fabrègues, Frontignan, Gigean, Mireval et Villeneuve-lès-Maguelone, ce massif forestier est d'une grande variété botanique avec ses senteurs de pin, de thym et de romarin. Il culmine à 234 m au Roc d'Anduze et offre un point de vue sur tout le littoral ; avec à ses pieds les étangs d'Ingril, de Vic, des Mourres, de Pierre Blanche, du Prévost, de l'Arnel et le lido.

Au cœur du massif, les vestiges de l'abbaye Saint-Félix-de-Montceau (XI^e siècle) se dressent sur un promontoire qui domine la plaine de Gigean.



La chasse et les chasseurs en Occitanie

Une empreinte écologique positive sur la vie sauvage et les espaces naturels et ruraux de notre région.

OCCITANIE
LA RÉGION
Pyrénées
Méditerranée

À l'image des espaces naturels et ruraux dans lesquels elle s'exerce, la chasse est une activité en constante évolution dans ses pratiques et son engagement en faveur du maintien de la vie sauvage. Elle est actuellement pratiquée sur toutes les communes rurales de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Ses 154 000 pratiquants sont organisés en un réseau de plus de 7500 associations et sociétés locales de chasse, animé par 13 fédérations départementales des chasseurs et près de 150 employés.

Contrairement à certaines idées reçues, l'activité chasse ne se limite pas à la seule action de prélever du gibier. Le rôle des chasseurs, en matière de protection de la nature, des espaces naturels et des espèces, est reconnu par le grand public. Selon une enquête d'opinion CSA de 2008, 60 % des français qualifient de "positif" le rôle des chasseurs pour "la préservation de la nature et de l'environnement".

En Région Occitanie, une étude du BIPE de 2015 évalue l'action des chasseurs à 72 heures de bénévolat /an/chasseur, soit l'équivalent de 6482 ETP (équivalent temps plein). Autant d'investissement que n'a pas à débours la puissance publique dans notre région pour des actions de gestion de la faune sauvage et des habitats.



Contrairement à certaines idées reçues, l'activité chasse ne se limite pas à la seule action de prélever du gibier.

Des actions en faveur de la biodiversité

Depuis 2000, sur les territoires ruraux et naturels du nouvel espace régional, les actions du réseau chasse en faveur de la biodiversité sont multiples :

Animation d'Espaces naturels et médiation avec CHASNAT 2000

Ce projet de médiation sur la contribution de la chasse à la gestion des espaces naturels Natura 2000 a contribué à lever plus de 50 contentieux contre le réseau écologique Natura 2000 à l'échelle des départements du Languedoc Roussillon. Il a abouti à la prise en charge de l'animation par les fédérations des chasseurs des sites Natura 2000 des Gorges du Tarn et de la Jonte en Lozère et du Minervois dans l'Aude et l'Hérault.

Protection et restauration de zones humides et d'espaces naturels :

- Inventaires sur le Site Natura 2000 de l'étang de Capestang ;
- Maintien et réhabilitation des mares du Volvestre de Haute-Garonne en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- Contrat Natura 2000 de restauration de prairies humides méditerranéennes sur la réserve de chasse de Saint-Marcel à Mauguio ;
- Acquisition avec l'aide de la Fondation et contrat Natura 2000 de restauration d'un couvert herbacé favorable à l'Outarde Canepetière sur la commune de Bessan dans l'Hérault.

Protection et restauration de zones réservoirs de biodiversité en milieu agricole :

- Mise en place d'un réseau de cultures à but faunistique et environnemental notamment sur le territoire du PNR de la Narbonnaise mais au-delà, sur les départements du Languedoc Roussillon ;
- PROBIOR : projet de Promotion de la Biodiversité Ordinaire en Midi-Pyrénées avec les chambres d'agriculture ;
- AGRIFAUNE LR : mise en place d'un réseau de fermes agro-environnementales Agrifaune avec l'ONCFS en LR ;
- CORRIBIOR : développement des corridors écologiques pour la biodiversité ordinaire. Ce projet régional est co-animé par la FRC Midi-Pyrénées et l'AFAHC Midi-Pyrénées (association française arbres et haies champêtres) ;
- COMPENSATION ECOLOGIQUE : mise en œuvre d'actions de compensation écologique pour l'Outarde Canepetière sur les Costières de Nîmes, en partenariat avec RFF et OC'VIA.

Suivi patrimonial d'espèces chassables ou protégées :

- CNERA et RÉSEAUX ONCFS / FNC / FDC : participation des fédérations des chasseurs aux comptages et aux programmes de suivi (baguage, balise ARGOS) du gibier d'eau et des migrateurs terrestres ;
- AVIPER : réalisation d'une étude scientifique sur le dérangement des zones humides et oiseaux migrateurs par la chasse sur les étangs littoraux du Languedoc- Roussillon.

Participation à la mise en œuvre de Plans Nationaux d'Actions :

- Projet de sauvegarde de l'Aigle de Bonelli et de la petite faune sédentaire de plaine, étude du risque d'électrocution de l'Aigle de Bonelli sur les Sites Natura 2000 du Minervois ;
- GALLIPLUS : projet transfrontalier de restauration et d'amélioration des habitats du Grand Tétràs et de la Perdrix Grise des Pyrénées ;
- Gestion de centres de soins aux oiseaux blessés par la mise à disposition de jeunes en service civique au centre de soins de la LPO.

Régulation d'espèces exotiques envahissantes :

- Régulation du ragondin sur l'étang de l'Or avec le SYMBO ;
- Programme de régulation du ragondin avec le SM de Rivage de Salces-Leucate ;
- Programme régional de lutte contre le vison d'Amérique, espèce envahissante en Midi-Pyrénées.



Parmi les actions en faveur de la biodiversité, la protection des zones humides.



Les fédérations ont structuré leurs actions à travers des conventions de partenariat signées avec les institutions, ici avec le Conservatoire du Littoral.



PARTENARIATS ET SUBVENTIONS

En Languedoc -Roussillon comme en Midi-Pyrénées, les Fédérations Régionales et départementales des Chasseurs ont souhaité aller plus loin et structurer leurs actions à travers des conventions de partenariat signées avec les institutions suivantes : Conseil Régional, DREAL, Conservatoire d'Espaces Naturels, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, SAFER, Agence de l'eau Adour-Garonne, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Parcs Naturels Régionaux du Minervois et des Pyrénées-Catalanes, LPO 34, Syndicats mixtes de gestion d'étangs, Réseau Ferré de France...

Les fédérations de chasseurs ont reçu des subventions européennes (FEADER, FEDER, INTERREG), régionales (DREAL et Agences de l'eau) et de fondations d'utilité publiques (Fondation de France), témoignant ainsi du sérieux de leur démarche en faveur de l'intérêt général.

A travers ces actions opérationnelles, l'objectif des Fédérations a été de renforcer la contribution du réseau chasse à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de la Biodiversité, de la Stratégie de Création des Aires Protégées, de la Trame écologique Verte et Bleue et des Plans Nationaux d'Action.

RECONNAISSANCE PUBLIQUE

La contribution du réseau chasse à la conservation des espèces et des habitats est reconnue :

- ▶ **par le Ministère** en charge de l'Écologie qui a agréé les Fédérations des chasseurs au titre de la protection de l'environnement ;
- ▶ **par les Préfets** de LR et de MP qui ont agréé les deux FRC pour prendre part au débat sur l'environnement à l'échelon régional ;
- ▶ **par le législateur**, dans la loi sur la reconquête de la biodiversité dans son article 2, introduisant le concept général selon lequel l'utilisation durable des ressources fauniques et les usages comme la chasse peuvent être un instrument qui contribue à la biodiversité.



ARMURERIE DU STAND DE POUSSAN



Un nouveau concept mis en place début 2015

Les prestations de qualité, les connaissances techniques affirmées,
Les conseils avisés d'un armurier professionnel

Stephan BOYER

Des délais courts

Réparations de tous fusils, mises en conformité de vos armes (gratuit pour l'achat d'une arme)

Ventes, montages, réglages optiques toutes marques

Préréglage de vos carabines par laser, réglage par le professionnel ou le Tireur accompagné.

Fabrication et adaptation des crosses sur mesure.

Gamme la plus large d'armes de chasse neuves et occasion : fusils, express, carabines à verrou et semi-automatiques.

Vous pouvez essayer les fusils sur le Stand avant achat

Carabines : Blaser, Sauer, Winchester, Sabatti, Baldini, Tikka ...

Agent : Pierre Artisan Optiques toutes marques

Choix très complet des grandes marques de munitions pour la chasse des petits et grands gibiers : cartouches et balles

Marques cartouches : RIO, Mary Arm, Tunet, Clever ... notamment, - Balles : toutes marques

Dorénavant : Grand choix de vêtements de chasse - Chaussures de chasse

**Notre stand accueille toutes les épreuves du permis de chasser pour le département de l'Hérault
Initiation et perfectionnement au Tir de Chasse sur le Stand de Tir avec moniteur (sur demande)**

Tél : 04 67 53 78 51 - 04 67 78 25 33 - Mobile armurier : 06 03 45 65 27

Mail : standpoussan@orange.fr

Les contours du projet MédiSanglier

Initié par la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC), avec le soutien financier de la Région Occitanie, de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et de la Fondation de France, le projet MédiSanglier entend trouver des solutions à l'explosion démographique de la bête noire, en concertation avec les partenaires agricoles et les collectivités.

L'explosion démographique des populations de sangliers est constatée dans de nombreux pays. L'Allemagne, l'Autriche, la Pologne, l'Espagne, l'Italie, la Belgique, les pays de la Baltique ou la Scandinavie y sont confrontés.

En France, près de 600 000 sangliers ont été prélevés la saison dernière, soit 4 fois plus qu'il y a 20 ans. Les fédérations de chasseurs s'en inquiètent à juste titre, car elles ont en charge les indemnités des dégâts aux cultures, qui sont financées par une vignette spécifique "Sanglier" dont s'acquittent les porteurs de permis qui veulent pratiquer la chasse de la bête noire. Bien que modique au regard du tableau final (28 euros pour 19 700 sangliers prélevés la saison dernière dans notre département), cette cotisation vient alourdir le coût de la validation annuelle du permis de chasser.

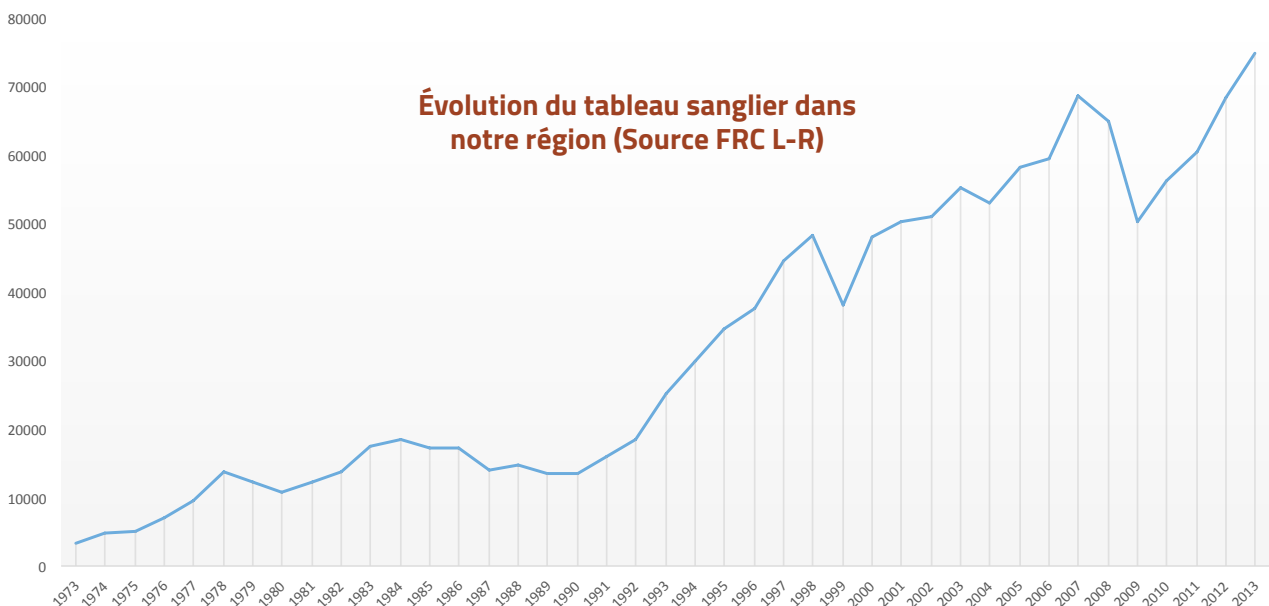
Du côté des agriculteurs, on réclame réparation aux chasseurs lorsque les sangliers provoquent des dégâts aux cultures, mais on préférerait produire plutôt que de se voir indemniser pour des pertes de récoltes.



La profusion des populations de sangliers est considérée comme une chance par les chasseurs de la région, qui peuvent désormais pratiquer chaque année de juin à février, principalement en battues collectives au chien courant, mais aussi à l'affût et à l'approche en début de saison.

Le Languedoc-Roussillon au hit-parade

Avec 15 000 sangliers prélevés dans l'Aude la saison dernière, 35 000 dans le Gard, 19 700 dans l'Hérault, 9 300 en Lozère et 11 000 dans les Pyrénées-Orientales, soit 90 000 sangliers au total, l'ex région Languedoc-Roussillon est non seulement celle de tous les records, mais celle qui enregistre la plus forte progression en



2 saisons, puisqu'en 2013/2014 le tableau était de 74 000 sangliers. Et si l'on remonte 20 ans en arrière, le tableau était légèrement en deçà des 20 000 animaux.

Comment expliquer une telle expansion démographique ?

Les spécialistes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage évoquent un faisceau de facteurs favorables :

- des conditions climatiques plus clémentes que par le passé ;
- la grande diversité d'habitats, de refuge et de zones d'alimentation, particulièrement en zone méditerranéenne ;
- de vastes zones de réserve ou de non chasse, qui deviennent des territoires de tranquillité et de refuge en période de chasse (zones périurbaines, espaces naturels non chassés, etc.) ;
- une augmentation des espaces naturels dans notre région (ex : landes, parcours) ;
- selon de nombreux experts, la déprise agricole (diminution des surfaces cultivées) a entraîné une fermeture des milieux et une plus grande tranquillité pour les populations de sangliers.

Toutes ces évolutions (climat, habitat, nourriture...) ont contribué à stimuler la reproduction de l'espèce qui est désormais plus prolifique. Et parallèlement, le nombre de chasseurs a diminué. En 10 ans, environ 10 000 porteurs de permis ont arrêté de chasser dans la région.

L'évolution des méthodes culturales

A contrario, l'extension et l'intensification de certaines pratiques culturales auraient renforcé la vulnérabilité des exploitations aux dégâts de la faune sauvage (Ex : céréales, maïs, viticultures).

Au niveau de la conduite des exploitations, la proximité immédiate de ces cultures avec des zones favorables au refuge et à alimentation des sangliers (garrigues et

formations boisées) constitue également un facteur de prédisposition aux dégâts.

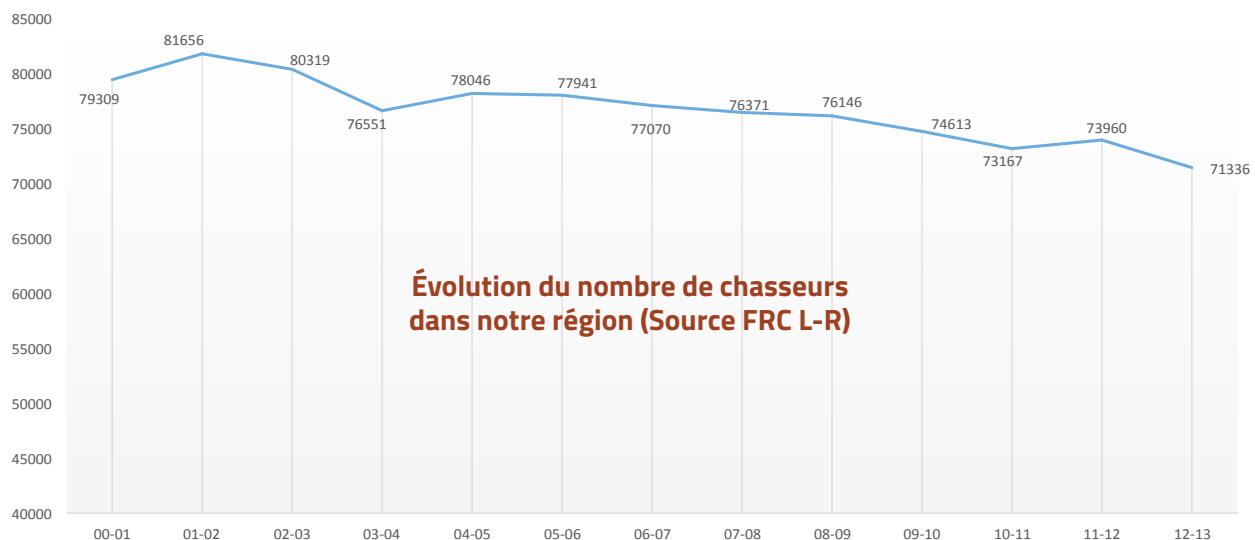
Il n'empêche que, si la facture des dégâts indemnisés par les chasseurs aux agriculteurs peut être extrêmement fluctuante d'une année sur l'autre, notamment en fonction des conditions météorologiques, des cultures endommagées, des fructifications forestières, des barèmes d'indemnisation, dans ce domaine, les départements de la région sont globalement en dessous de la moyenne nationale.

Campagne	Moyennes départementales pour la France	Moyenne départementales pour la Région
2006/2007	263 465 €	177 070 €
2007/2008	264 546 €	177 844 €
2008/2009	282 558 €	170 936 €
2009/2010	326 366 €	195 601 €
2010/2011	337 505 €	202 026 €
2011/2012	366 050 €	208 648 €
2012/2013	348 804 €	196 101 €
2013/2014	407 029 €	216 063 €
2014/2015	373 972 €	227 802 €

Hors région, certains départements enregistrent des montants moyens très importants :

- plus de 1M € dans le Var, en Côte d'Or, dans le Loiret, dans la Meuse, les Vosges et l'Yonne ;
- entre 500 000 € et 1M € dans l'Aisne, l'Aube, le Cher, la Marne, la Haute-Marne et l'Indre.

Ces chiffres moyens départementaux, régionaux et nationaux, ne doivent cependant pas cacher des situations locales de dégâts agricoles critiques pour la survie économique de certaines exploitations.



D'une manière générale, pour les chambres et les syndicats agricoles, cette enveloppe ne couvre pas tous les coûts directs et indirects engendrés par la présence du sanglier et constitue une vraie difficulté à l'exercice du métier.



Au montant des indemnisations, il faut ajouter le coût des mesures de préventions des dégâts qui sont également payés par les fédérations.

Les contours du projet MédiSanglier

Dans chaque département, 15 à 20 % seulement des communes peuvent représenter de 50 à 80 % de l'enveloppe de dégâts du département. Aussi, les fédérations des chasseurs cherchent à trouver des solutions locales en concertation avec les partenaires agricoles, les collectivités et autres parties prenantes, répondant au mieux aux spécificités du terrain. Les spécialistes de cette question de la gestion des populations de sangliers insistent sur la mobilisation des outils existants afin de contenir l'augmentation des populations :

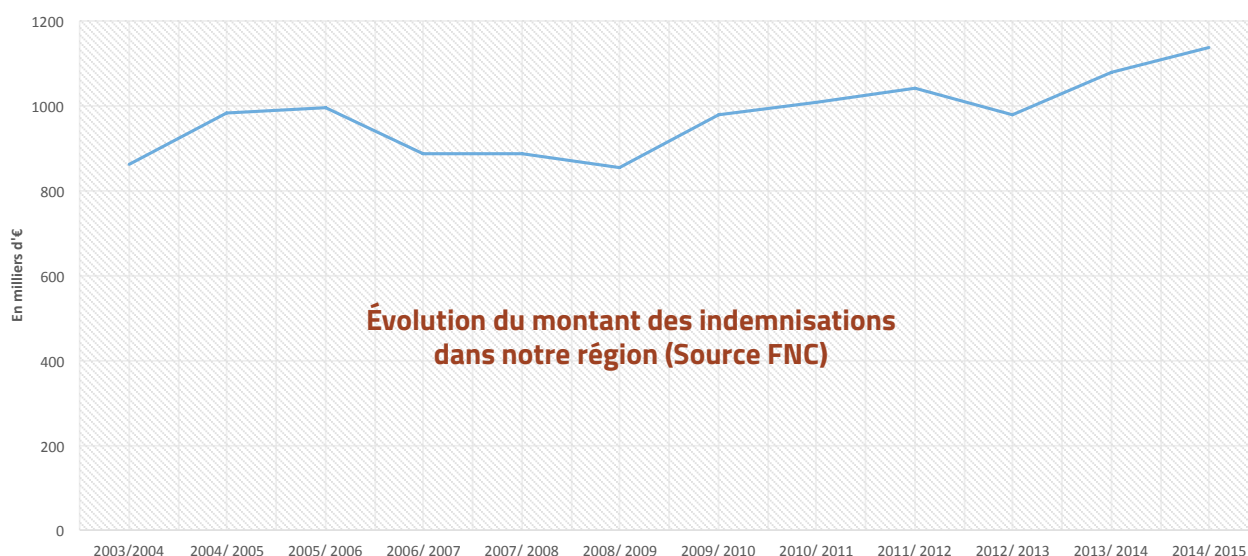
- mise en place d'unités de gestion à travers la région ;
- mise en place de comités de pilotages locaux avec les parties prenantes ;
- réunions de médiation et de concertation ;

- extension des périodes de chasse,
- rétablissement progressif de la chasse à l'affût à proximité des parcelles endommagées ;
- mesures administratives d'extension des périodes de chasse ;
- battues supplémentaires pour renforcer les prélèvements ;
- mise en place de conventions avec les chambres d'agricultures...

Soutenu à hauteur de 100 000 € par le Conseil Régional et la DREAL Occitanie, ce projet tente d'identifier des solutions innovantes pour aider les chasseurs, en partenariat avec les exploitants agricoles, les communes, les gestionnaires d'espaces naturels, à trouver des solutions de gestion les plus adaptées à la réalité du terrain.



Le projet MédiSanglier préconise, entre autre, le rétablissement de la chasse à l'affût à proximité des parcelles endommagées .



Les conclusions du projet MédiSanglier, qui a débuté en 2015 pour une durée de 3 ans, seront présentées à la fin de l'année.

Suivez les bécasses en direct sur Internet

Sur le site www.becassismigration.fr vous trouverez des informations concernant 24 bécasses qui ont été équipées de balises Argos, dans le cadre d'une étude réalisée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), en partenariat avec le Club National des Bécassiers (CNB).

Jusqu'en 2015, le suivi des oiseaux se faisait essentiellement par baguage. Plusieurs aspects de la migration de la bécasse des bois peuvent être diagnostiqués grâce au baguage : chronologie, vitesse de migration, origine géographique. Le baguage renseigne également sur des paramètres démographiques, tels que le taux de survie et de croissance d'une population.

Mais le baguage est tributaire de la chasse, dans la mesure où le retour d'une bague se fait généralement lorsque l'oiseau est prélevé. En outre, les informations récoltées sont extraites des seuls sites de baguage et de reprise. En conséquence, le déroulement "au jour le jour" de la migration reste en majeure partie inconnu. C'est le cas, en particulier, du trajet réel des oiseaux, du nombre de haltes migratoires, de leur durée et de la localisation des sites dédiés à ces haltes.

Balise Argos : la technologie embarquée

La connaissance de ces éléments est désormais possible grâce aux balises Argos. Ces nouvelles technologies embarquées sont utilisées depuis quelques années pour suivre les animaux dans leurs déplacements. Les avancées en termes de miniaturisation permettent désormais d'équiper des oiseaux de la taille d'une bécasse, sans dépasser 5 % du poids de l'oiseau. L'utilisation de l'énergie solaire pour alimenter les batteries de la balise est à la base de cette prouesse technologique. De fréquentes localisations permettent de suivre leur trajet et d'améliorer nos connaissances sur les haltes migratoires.



Le système Argos permet de suivre les oiseaux qui sont équipés de balises alimentées par énergie solaire.



Les balises Argos alternent des périodes d'émission de 10 heures et des périodes de "sommeil" de 48 heures pendant lesquelles les capteurs solaires permettent de recharger les batteries de la balise.

Mieux connaître la biologie de l'espèce

Grâce aux balises Argos, il est possible d'étudier la migration de la bécasse des bois dans le Paléarctique occidental et de trouver des réponses aux questions biologiques suivantes :

- ▶ quels types de trajets suivent les bécasses lors de leurs migrations postnuptiale et prénuptiale ?
- ▶ diffèrent-ils en fonction du sexe et de l'âge ?
- ▶ quelle est la distance parcourue lors des migrations et la durée du trajet ?
- ▶ combien de haltes migratoires effectuent-elles ?
- ▶ quelles sont les durées et les localisations de ces haltes ?
- ▶ quel est l'impact des conditions météorologiques sur le départ et le déroulement des trajets migratoires ?
- ▶ quel est le degré de fidélité des bécasses à leurs trajets migratoires ainsi qu'à leurs sites de nidification et d'hivernage ?

Le périple de nos trois bécasses Héraultaises

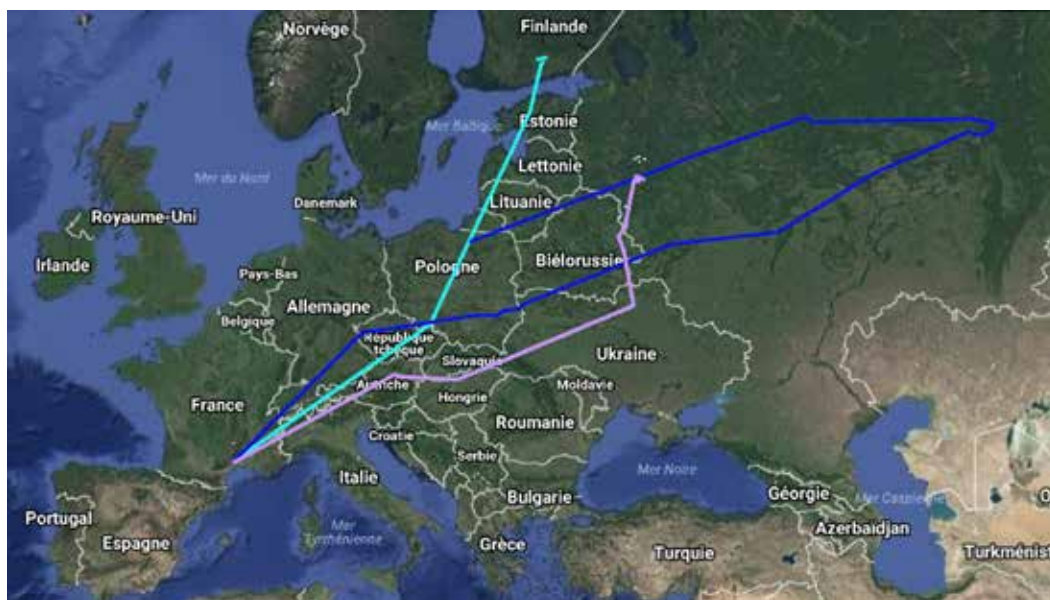
Sur les 24 bécasses équipées de balises Argos, 3 l'ont été dans notre département. Elles ont été prénommées Montcalmès, Fontemarie et Bayle. Voici sur la carte ci-dessous les trajets qu'elles ont parcourus.

Les trajets de retour vers leurs lieux de nidification ont été totalement différents pour nos 3 bécasses héraultaises.

Montcalmès (trajectoire bleue clair) est remontée par l'Autriche, la République Tchèque, la Pologne, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie pour arriver au sud de la Finlande mi-avril, sur un site qu'elle n'a pas quitté. On enregistre cependant des déplacements réguliers de quelques kilomètres, et même jusqu'à 30 km le 15 juin. Dernière localisation : 6 septembre 2016.

Fontemarie (trajectoire bleue foncée) est arrivée sur un premier site au centre de la Russie fin avril. A la mi-mai, elle s'est installée sur un autre site 45 km à l'est. L'absence de signaux de début juin à mi-juillet n'a pas permis de savoir où elle était pendant cette période. La dernière localisation, qui date du 16 octobre 2016, semble indiquer que l'oiseau a entamé sa migration post nuptiale.

Bayle (trajectoire violette) s'est installée sur un site à l'ouest de Moscou



mi-avril et ne l'a pas quitté. Dernière localisation : 12 septembre 2016.

Premiers enseignements

Le premier constat de cette étude, qui porte donc sur 24 oiseaux, concerne la fidélité des femelles à leur zone de reproduction. Elle a pu être constatée sur les bécasses qui ont été équipées en 2015 et dont les balises fonctionnaient encore en 2016. Les femelles se sont installées sur les mêmes sites en 2015 et en 2016. Ces sites se situent très majoritairement entre la Pologne et l'Oural. Dix oiseaux sont allés jusqu'en Russie européenne. Pour deux d'entre eux, nous ne sommes pas certains de leur destination finale car ils ont sans doute été

prélevés avant d'avoir achevé leur migration. Sur les autres oiseaux, un s'est installé au sud de l'Allemagne, un à l'est de la Pologne, un au nord de l'Ukraine, un en Biélorussie, un en Estonie et un au sud de la Finlande (Fontemarie). L'importance de la Russie pour la reproduction des bécasses hivernant en France n'est cependant plus à démontrer. On pourrait même parler de véritable réservoir !



PRÉVISIONS D'ABONDANCE

Chaque année, des informations sont récoltées lors des opérations de baguage de bécasses en septembre et octobre, en Russie centrale par le réseau Bécasse ONCFS/FNC/FDC qui peut ainsi fournir une prévision d'abondance quant aux effectifs migrateurs et hivernants de bécasses.

Dans la région, les chasseurs ont constaté l'arrivée des premières bécasses à la mi-octobre, mais la grande majorité des oiseaux a tardé à rejoindre ses quartiers d'hivernage, profitant de la relative douceur des températures. Le réseau Bécasse a estimé que l'indice cynégétique d'abondance (ICA) se situerait autour de 1,4 c'est-à-dire un peu en dessous de la moyenne.

Lapin : de la VHD à la VHD2

Le virus initial vient d'évoluer. Cette nouvelle forme a fait son apparition durant la saison. Elle risque d'être encore plus dévastatrice, dans la mesure où elle touche même les lapereaux.

Les lagomorphes payent un lourd tribut aux maladies virales. Le lièvre est désormais touché par la RHDV2 (voir page 16 de notre précédent numéro). Cette nouvelle maladie a été détectée en 2015 par le réseau SAGIR, elle présente des symptômes similaires à ceux de l'EBHS.



Après la myxomatose en 1952, la VHD en 1988 et la VHD2 en 2016, on se demande comment le lapin de garenne peut être encore de ce monde!

Le lapin est frappé par la Myxomatose depuis 1952, par la VHD depuis 1989, et désormais par la VHD2 depuis l'année dernière. Il s'agit d'une variante de la maladie hémorragique virale VHD, elle a été observée d'abord dans le nord-ouest de la France avant de s'étendre sur tout le reste du territoire.

VHD : peu de symptômes visibles

Découverte récemment par les experts vétérinaires, la VHD2 est très différente sur le plan génétique de sa forme initiale (VHD), mais peut-être plus dévastatrice.

Les deux types détruisent les cellules, occasionnant une augmentation de l'activité coagulante, jusqu'à

l'apparition de caillots bouchant les artères. Des lésions prennent forme, jusqu'à entraîner une hémorragie mortelle.

Rappelons que dans sa forme première, la VHD ne présente que très peu de symptômes visibles, si bien qu'il est souvent trop tard lorsque l'on décèle le problème. Un lapin a priori en pleine santé peut y succomber du jour au lendemain, alors que rien ne le laissait présager. Ceci s'explique par la faible durée de la période d'incubation : quelques jours suffisent pour que le virus se développe, selon l'âge de l'animal. Au moment de mourir, le lapin est

généralement pris de convulsions, s'étouffe et saigne du nez.

VHD2 : même les lapereaux sont touchés

Les symptômes sont davantage identifiables dans le cas de la VHD2 : perte d'appétit, fatigue, fièvre, paralysie des pattes arrière, difficultés respiratoires, tremblements, écoulements nasaux, sang dans les selles

ou dans les yeux accompagnent la maladie. Contrairement au virus de base, cette seconde forme atteint même les très jeunes lapereaux. Dans ce cas, elle se traduit par une jaunisse précoce, accompagnée de saignements nasaux.

La prolifération de la maladie s'explique par sa nature extrêmement contagieuse. En effet, la VHD2 peut, non seulement se transmettre par contact direct avec un autre lapin, y compris via ses déjections, ses urines, ses poils ou sa salive, mais aussi par voie indirecte, par exemple via les mains d'une personne ayant touché un animal infecté.

PEU DE PARADE

À l'heure actuelle, il n'existe aucun traitement capable d'éradiquer le virus dans sa forme récente. Toutefois, il faut continuer à vacciner les lapins repris ou ceux d'élevage avec le recombinant Myxo-VHD disponible sur le marché.

En élevage, si vous nourrissez le moindre soupçon sur un sujet, il est capital de le mettre en quarantaine, de nettoyer la cage dans laquelle il cohabitait avec ses congénères et de changer l'intégralité de sa litière et des ustensiles servant à le nourrir.



Comment l'avifaune migratrice réagit-elle à la perturbation humaine ?

L'étude AVIPER, qui entre dans sa phase finale, devrait apporter des réponses à cette question. La fédération demande aux chasseurs de gibier d'eau de fournir des échantillons.

De la perturbation humaine à la perturbation par la chasse, il n'y a qu'un pas que les associations environnementalistes n'hésitent pas à franchir allègrement pour mettre les chasseurs au banc des accusés. Particulièrement les chasseurs de gibier d'eau qui sont en première ligne, dans la mesure où ils pratiquent sur les zones humides, toutes classées au titre de Natura 2000. Sur les sites de ce réseau européen d'espaces protégés, les activités humaines ne sont pas exclues ; mais certaines, comme la chasse, doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidence.

Parfaitement conscientes des enjeux de conservation de la biodiversité exprimés par les directives européennes "Oiseaux" et "Habitat", les fédérations de chasseurs se sont lancées en 2014, sous la direction de l'Institut Scientifique Nord-Est-Atlantique (ISNEA) dans le développement d'un programme d'étude comportemental de l'avifaune migratrice sur les zones chassées, mais aussi dans les réserves.

MATHIEU BOOS, CHARGÉ DE L'ÉTUDE AVIPER

« Après deux années de collectes de données, la participation des chasseurs a permis de récolter 133 oiseaux de 15 espèces différentes, ce qui représente un bon échantillonnage. Les premières interprétations tendent à démontrer que la perturbation n'aurait pas beaucoup d'incidence sur les espèces et leur reproduction. Cependant, certains résultats restent encore à confirmer cette année ».



Dans notre région, 11 sarcelles ont été équipées de balise GPS et 4 le seront en 2017. Leurs suivis montrent une grande fidélité à leurs lieux de gagnage et de remise diurne.

L'étude AVIPER (Avifaune-Perturbation) qui entre dans sa phase finale, devrait donc apporter rapidement des réponses concrètes à certaines idées reçues, plus ou moins fondées, qui prétendent que la chasse constitue une menace.

Plusieurs protocoles complémentaires

Les axes de travail établis par Mathieu Boos, responsable du cabi-

net de recherches et d'expertise en écologie appliquée Naturaconst@ pour conduire ce programme, sont les suivants :

- 1/ l'équipement par balises GPS qui permet de contrôler les déplacements locaux des oiseaux entre leurs différentes remises diurnes et nocturnes ;
- 2/ les prélèvements sanguins sur certains oiseaux repris qui donnent des réponses physiologiques au stress ;
- 3/ la collecte d'ailes et de tissus biologiques sur des oiseaux prélevés à la chasse.

Si la pose des balises GPS et les prélèvements sanguins sont l'affaire de spécialistes, la collecte d'ailes et de tissus biologiques nécessitent la collaboration des chasseurs de gibier d'eau. La Fédération lance donc un appel à leur mobilisation pour que d'ici la fin de la saison de chasse, ils s'impliquent dans cette collecte. Il en va de la fiabilité de cette étude et du maintien d'une chasse durable sur nos zones humides.



Chasseurs, participez à la collecte d'échantillons biologiques !

La récolte d'échantillons biologiques à partir des oiseaux tués à la chasse est un point essentiel de ce programme de recherche. Ces données, une fois combinées, permettront notamment d'évaluer les équilibres existant entre l'état nutritionnel et les performances de vol. Ces équilibres, indicateurs de la perception du risque par rapport au dérangement ou à la prédation sont ensuite comparés à des oiseaux étudiés en conditions contrôlées.

Mode opératoire

- Peser l'oiseau au gramme près.

Congeler l'oiseau entier ou

- Recueillir dans les 12 heures (si possible) suivant la mort de l'oiseau le contenu de la cavité abdominale ;
- Recueillir les deux ailes ;
- Recueillir la tête ;
- Compléter la fiche de collecte et l'agrafer au sac ;
- Placer le tout au congélateur à - 20°C.

Vous pouvez récolter les deux filets pour votre consommation et congeler le reste de la carcasse.

Espèces concernées : toutes les espèces de canards, oies, ralliées et limicoles.



Les ailes doivent être coupées au niveau de l'épaule, au plus près du corps de l'oiseau, en prenant les plumes scapulaires.

N'oubliez pas de compléter la fiche !

Pour tout renseignement
contacter Tanguy LE BRUN.
Tél : 06 16 97 76 54.
Mail : tanguy.lebrun@fdc34.com

Programme AVI'PER

Fiche de collecte d'échantillons biologiques

NOM :		PRENOM :	
ADRESSE :			
CODE POSTAL :		COMMUNE :	
TELEPHONE :		EMAIL :	
ESPECE :			POIDS :
DATE DU TIR :		COMMUNE et code postale DU TIR :	
SEXE (cocher la case correspondante)		AGE (cocher la case correspondante)	
MALE ☐	FEMELLE ☐	ADULTE ☐	JEUNE ☐
TYPE DE MILIEU (cocher la case correspondante)			
LAGUNE ☐	MARE/ETANG ☐	RIVIERE/FLEUVE ☐	PRAIRIE/SANSOUIRE ☐
MODE DE CHASSE (cocher la case correspondante)			
HUTTE (CHASSE DE NUIT) ☐	PASSEE ☐	BOTTE ☐	

Sécurité : *un enjeu majeur pour la fédération*

L'attitude des chasseurs a évolué, ils ont largement progressé grâce aux formations, mais tout n'est pas encore parfait.

La sécurité à la chasse, qui était naguère un sujet tabou, est aujourd'hui la priorité des priorités. Jadis, on cachait scrupuleusement le bilan des accidents de chasse, aujourd'hui l'ONCFS le publie chaque année, au risque de s'exposer aux critiques.

Plus de tirs et moins d'accidents !

Les statistiques montrent tout de même qu'en matière de sécurité, les chasseurs ont largement progressé. On est passé de 39 accidents mortels lors de la saison 1999/2000, à 10 la saison dernière. Et la baisse est d'autant plus significative que, dans la même période, les tableaux de chasse des 2 principaux ongulés sauvages (chevreuil et sanglier) ont quasiment doublé. Or, les accidents de chasse mortels sont provoqués, pour la plupart, par des tirs à balle.

La sécurité dans le SDGC

Pour en arriver là, il a fallu un engagement total des fédérations qui ont fait de la sécurité à la chasse un axe prioritaire. D'abord dans la rédaction de leur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) ; lequel, rappelons-le, est opposable aux chasseurs et aux associations de chasse dans chaque département.

Dans l'Hérault, le SDGC, dont la validité court jusqu'en 2019, aborde le thème de la sécurité d'une

part en battue, et d'autre part en chasse individuelle.



Les chasseurs de plus en plus sensibilisés aux règles élémentaires de sécurité

En battue, les mesures réglementaires exigent la tenue d'un carnet de battue obligatoire. L'ensemble des participants à l'obligation de porter un gilet ou veste de couleur orange fluorescent, étant précisé que le port unique de brassards, bandeau au chapeau, casquette ou pantalon n'est pas suffisant.

En chasse individuelle, le port de la casquette orange fluorescente est obligatoire pour tous les chasseurs et accompagnants dans les vignes,

de la date d'ouverture de la Perdrix rouge à sa date de fermeture. En dehors de cette période, elle est fortement recommandée.

Permis de chasser et écoles de chasse

- Sur le plan pratique, les fédérations se sont engagées dans la formation à l'examen du permis de chasser dont les épreuves se sont passablement durcies en matière de sécurité, puisque désormais ces questions-là sont éliminatoires.
- Parallèlement, des écoles de chasse ont vu le jour à l'initiative des fédérations. Dans l'Hérault, l'École de la Chasse et de la Nature du Soulié organise, depuis son ouverture en 2003, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et la société de chasse locale, des sessions de formation sur la sécurité. A ce jour, plus de 3000 chasseurs dont tous les responsables de battues du département ont suivi une de ces sessions.

L'ÉVALUATION AVEC LE GORED

Autre initiative digne d'intérêt dans notre département, l'évaluation sur le terrain avec le Groupe d'Observation de Recherche et d'Evaluation des Dianes (GORED). Constitué en 2007 à l'initiative de la fédération, ce groupe est chargé de faire des audits sur la sécurité dans les sociétés de chasse qui en font la demande, afin de détecter les points positifs et ceux qui sont à améliorer. Chaque intervention fait l'objet d'un rapport qui permet aux dirigeants desdites sociétés d'apporter les correctifs nécessaires pour améliorer la sécurité.



**ELEVAGE DE GIBIERS
TARRAL**
www.elevage-tarral.fr

**LIEVRE DE FRANCE
LAPIN DE GARENNE**

Lièvres repris en parcs de pré-lâchers.
Lapins vaccinés contre la myxomatose et VHD.

**06 72 97 16 99
05 65 64 14 87**

Puechagut 12300 ALMONT LES JUNIES
contact@elevage-tarral.fr



Jean-Pierre Gaillard : «on doit pouvoir mieux faire!»

Le Président de la Fédération reconnaît que globalement, les consignes de sécurité sont respectées. Mais il déplore que certains les transgressent.

Collectivement, le port des vêtements orange fluo est respecté par tous les chasseurs en battue, le port de la casquette fluo dans les vignes aussi ! Tous les chefs de battue donnent des consignes au rond du matin, même si certains le font encore sommairement. Ces derniers doivent incontestablement s'améliorer. Beaucoup d'équipes procèdent à la pose de panneaux de signalisation sur les voies d'accès de leur lieu de chasse.

Sur de nombreux territoires, les postes sont aménagés ; certains sont marqués voire numérotés, d'autres sont carrément surélevés avec des miradors, mais pas partout ! « Il faut continuer à aménager » insiste le Président fédéral Jean-Pierre Gaillard, « d'autant que la fédération vient en aide aux sociétés de chasse dans le cadre de l'enveloppe amélioration de la chasse ».

Encore des imprudences !

Dans le bilan annuel des accidents, le nombre de chasseurs qui s'accidentent eux-mêmes (auto-accident) n'est pas en baisse. Ça va des chutes avec le fusil chargé au franchissement d'un obstacle sans décharger son arme, en passant par des canons qui éclatent faute de vérification ou d'entretien régulier.

« Depuis le début de la saison, 5 accidents de ce type sont à déplorer dans notre département, c'est donc que tous les chasseurs ne sont pas encore imprégnés des consignes élémentaires de sécurité », déplore le président Gaillard, « on va continuer à les rabâcher ! »



Les postes surélevés facilitent les tirs fichants.



Le franchissement d'un obstacle doit toujours se faire "arme déchargée".



Sur les voies d'accès, des panneaux signalent une battue en cours.

La protection de l'Outarde Canepetière sur le plateau de Bessan

Depuis 2006, la Fédération des Chasseurs s'implique sur ce site dans l'acquisition foncière de parcelles incultes favorables à la reproduction et à l'hivernage de l'Outarde canepetière. En 10 ans, ce programme a permis de mobiliser les fonds nécessaires pour acquérir près de 34 hectares.

L'outarde canepetière est une espèce protégée en France et menacée à l'échelle planétaire. Depuis 1979, les populations françaises ont accusé un déclin de près de 83 %. Situé entre Pézenas et Agde, le plateau de Bessan a été intégré au site Natura 2000 "Est et Sud de Béziers", reconnu comme site d'importance majeur pour l'espèce. Plus de 300 individus en hivernage y sont dénombrés et près de 50 mâles chanteurs au printemps. L'espèce est suivie annuellement dans le cadre du Plan National d'Action et grâce à l'engagement financier de l'Agglomération Hérault Méditerranée.

L'optimisation de la gestion du site

Les premières parcelles acquises sur le plateau de Bessan ont fait l'objet d'aménagements financés par la Fédération. 6 hectares de luzerne ont été ensemencés pour améliorer les ressources alimentaires en hiver, et une manade de chevaux a pâturé les friches herbacées pour éviter l'embroussaillage.

Désormais, les parcelles font l'objet d'un plan de gestion co-rédigé par le Conservatoire des Espaces Naturels, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault et la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon.



La protection de cette espèce mobilise la Fédération des chasseurs, en association avec la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et la SAFER, ainsi qu'avec l'aide financière de la DREAL, du Conseil Départemental de l'Hérault et de la Fondation Nature et Découverte.

LA FONDATION POUR LA PROTECTION DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE

A la fin des années soixante-dix, les chasseurs, acteurs actifs dans le domaine de la gestion des espèces, ont estimé que seule la maîtrise foncière pouvait permettre la réelle protection de la faune, en particulier celle de l'avifaune migratrice.

C'est dans ce contexte qu'a émergé l'idée d'instituer un fond "protection de la nature" dédié à des acquisitions foncières. Au fil des années l'idée a évolué et c'est finalement une Fondation que le monde de la chasse a créée.

La Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (Wildlife Habitats Foundation, WHF), appelée communément la Fondation des Chasseurs, s'est fixée comme mission la conservation des milieux naturels en faisant appel principalement aux Fédérations, dont celle de l'Hérault qui est adhérente.

C'est sur cette base que fonctionne la Fondation, reconnue d'utilité publique par décret du 6 octobre 1983, sous tutelle du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'énergie.

La Fondation est aujourd'hui propriétaire de plus de 120 sites en France, répartis sur 60 départements, soit plus de 5500 ha, sur lesquels une gestion conservatoire avec les Fédérations de chasseurs et les partenaires environnementaux (conservatoires, associations naturalistes ...) est mise en œuvre. La Fondation est un des outils de développement des Trames Verte et Bleue.

FONDATION
POUR LA
PROTECTION
DES HABITATS
DE LA FAUNE
SAUVAGE



Suite à la validation du Document d'objectif (Docob) du site Natura 2000 en 2015, notre Fédération a présenté un dossier de candidature pour un contrat Natura 2000 "ni agricole ni forestier", afin d'optimiser la gestion du site. L'objectif étant de conduire un chantier de réouverture des milieux, suivi d'un entretien, et d'une mise en culture de certaines parcelles, afin de restaurer le couvert herbacé favorable à l'Outarde canepetière, tout au long de son cycle de vie.

D'un montant d'un peu plus de 40 000 € sur 5 ans, cette aide financière va permettre de créer des cultures faunistiques et mellifères, ainsi que d'arracher les vieilles vignes et couper quelques arbres. Ces actions sur le terrain sont certes propices à l'Outarde, mais aussi à tout notre petit gibier de plaine. Si elle le souhaite, la société de chasse de Bessan sera associée à cette démarche.

Les élus en visite sur le site

Le 9 juillet 2016, à l'initiative de la Fédération, une réunion avec les acteurs locaux a été organisée sur place. Étaient présents des représentants de la mairie, de l'Agglo, de la société de chasse, de la FDC 34 et de la FRC LR. Après un accueil chaleureux au siège de la société de chasse, la FDC34 a expliqué la démarche engagée sur cette commune. La matinée s'est poursuivie par une visite du site. Sur place, chacun a pu découvrir les efforts faits par les chasseurs en faveur de cette espèce protégée. Après cette visite sur le terrain, le groupe s'est réuni à la mairie pour une présentation plus détaillée illustrée par un diaporama.



En juillet dernier, les élus fédéraux et les élus locaux se sont réunis au siège de la société de chasse de Bessan, pour un briefing sur les actions conduites sur le site.

À la suite de quoi, un livre commémoratif de la Fondation a été offert à Régis Bonnet maire de Bessan, ainsi qu'à Mme Chaudoir vice-présidente de l'Agglo. En dernier lieu, la société de chasse ne possédant pas de bail de chasse, une convention cynégétique a été signée, pour y remédier, entre la société de chasse de Bessan et la Fédération des Chasseurs.

L'apéritif qui a clôturé cette matinée, a permis d'exprimer unanimement le souhait de renforcer cette action en partenariat et la reconnaissance de l'implication des chasseurs dans la sauvegarde notre patrimoine naturel.

DRESSAGE CHIENS D'ARRÊT
FRANÇOIS MAUDET

7 fois champion du Monde 10 fois champion d'Europe
 23 fois vainqueur de la Coupe de France

**À CAZOULS
 LES BÉZIERS**

DRESSAGE

- CHASSE PRATIQUE
- RAPPORT APPRIS

DÉBOURRAGE

- DE JEUNES
- AVANT CHASSE
- D'ADULTES

**COMPÉTITION CHIENS D'ARRÊT
 (FIELD-TRIALS)**

Contact M. François MAUDET
 francis.maudet2@orange.fr **06 15 76 72 09**

**Lapins purs sauvages
 de reprise Espagne**

Bernard Martin

E-mail : bernardmartin30@outlook.fr
 Tél : 06.22.59.12.47

N°opérateur : 30 2003 01
 Certificat de capacité A et B
 N°F72-117-40-115
 N°agrément DDAF 30241

GICF de Montlaur : l'union fait la force !

Ce nouveau Groupement d'Intérêt Cynégétique et Faunistique regroupe cinq sociétés communales de chasse au Nord-Est de Montpellier, qui ont pour objectif d'assurer leur avenir en commun, sous le nom du château de Montlaur (XI^e siècle) dont les ruines dominant leurs territoires.

Entre Montpellier et Pic Saint-Loup, les communes de Montaud, Buzignargues, Saint-Drézéry, Saint-Bauzille de Montmel et Saint-Jean de Cornies couvrent un territoire de 4000 hectares. Le GICF qui désormais les regroupe, piloté par les Présidents des sociétés de chasse et fortement encouragé par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault son Président Jean Pierre Gaillard, ainsi que par Ferdinand Jaoul Conseiller Régional d'Occitanie, a pour objet de développer des échanges réciproques et préalables à toute décision relative à la gestion de la faune sauvage, et de ses habitats pour, notamment, favoriser la présence de populations naturelles d'espèces gibier.



Dominant le territoire, le château de Montlaur témoigne de plus de mille ans d'histoire.

La création du GICF de Montlaur, entérinée lors de l'Assemblée Générale du 25 mars 2016, a été validée administrativement par la Préfecture de l'Hérault le 19 juillet 2016 avec publication au Journal Officiel du 6 août 2016. À ce jour, il représente plus de 200 chasseurs.

Le GICF dispose d'un territoire varié - prairies de fauche, cultures de céréales, vignes, bois, garrigues, dominé par le Château de Montlaur, monument tutélaire du patrimoine local. C'est à cette échelle fonctionnelle pour la gestion de la faune sauvage que les sociétés de chasse des 5 communes ont souhaité s'engager collectivement dans une gestion cynégétique durable, au-delà de leurs différences de territoires et de pratiques, dans l'intérêt de la chasse populaire.

Une vision cynégétique moderne

Dans un contexte de raréfaction du gibier, de diminution des territoires de chasse, de pressions accrues sur les espaces agricoles naturels des communes rurales aux portes de Montpellier, la chasse d'antan ne peut plus s'exercer sans une sérieuse remise en question. Le GICF incarne une vision moderne de la gestion de la pratique de la chasse où les prélèvements sont raisonnés et adaptés au maintien de populations naturelles de petit gibier, notamment pour la perdrix rouge et le lièvre.

Le GICF porte également des valeurs de lien social et de continuité intergénérationnelle au travers d'une activité ancestrale – la chasse – dans nos campagnes. Avec une fréquentation toujours plus grande de nos territoires



En 2015, Ferdinand Jaoul Conseiller Régional a encouragé la création du GICF de Montlaur en attribuant à cette nouvelle structure un chèque de 2000 euros dans le cadre des Trophées "Chasse Durable- Sud de France".

par un public urbain, le GICF s'inscrit dans un multi-usage respectueux de la nature, où chacun peut exercer son loisir en harmonie et en toute sécurité avec les autres, en accord avec les propriétaires fonciers... et sans en exclure ses premiers acteurs que sont les chasseurs !

Un programme de restauration des milieux

Au-delà des modalités de gestion de la chasse, le GICF se veut acteur vigilant sur les questions d'environnement sur son territoire, capable de s'investir dans les politiques publiques de conservation de la biodiversité. Pour preuve, sa première action sera de porter sur le site NATURA 2000 des Hautes garrigues du Montpelliérain, en lien avec la CCGPSL, la FRCLR et le soutien de la FDC34, un programme de restauration de milieux ouverts en faveur de l'avifaune patrimoniale (rapaces, passereaux, ...mais aussi nos espèces gibier comme la perdrix rouge). Ce projet présente également un intérêt aux titres de gestion des Paysages, de Défense de Forêts Contre les Incendies. Il favorise également l'installation d'un jeune éleveur ovin. Il rendra par ailleurs aux chasseurs de petit gibier des portions de territoires aujourd'hui inaccessibles, et majoritairement fréquentées par la sauvagine et le sanglier.



Situé à l'extrémité nord du territoire du GICF de Montlaur, sur la commune de Saint-Bauzille de Montmel, le Puech des Mourgues est un espace naturel protégé (ZNIEFF, NATURA 2000) ceinturé de falaises qui accueillent un couple d'Aigles de Bonelli.

Ce programme, d'une durée de 5 ans, concerne les communes de Buzignargues, Montaud et Saint-Bauzille-de-Montmel où une vingtaine d'hectares seront "girobroyés", puis entretenus par un pastoralisme de parcours.

LE BUREAU DU GICF DE MONTLAUR

Président :

Gilles Lolio
(Montaud)

Secrétaire :

Michel Reboud
(Saint-Jean de Cornies)

Trésorier :

Gérard Souche
(Buzignargues)

Vice-Président :

Lionel Peyrière
(Saint-Bauzille de Montmel)

Secrétaire-Adjoint :

Christian Cantuern
(Saint-Drézéry)

Trésorier-Adjoint :

Adrien Mouche
(Buzignargues)

L'HISTOIRE DU CHÂTEAU DE MONTLAUR

Le Château de Montlaur fut édifié au XI^e siècle par Bernard de Montlaur, dont l'un des descendant fut évêque de Maguelonne et fit condamner par le Pape l'hérésie des cathares qui déclencha la croisade contre les Albigeois. En 1573, lors de la quatrième guerre de religion les troupes protestantes, descendant des Cévennes prennent le château qui est situé sur une position stratégique.

Redevenu possession du parti catholique, le château est assiégé pendant la première rébellion huguenote, en 1622. Une première fois sans succès par Benjamin de Rohan, duc de Soubise grâce à la farouche résistance de François, baron de Montlaur. Assiégé une seconde fois peu de temps après le château succombe et les défenseurs sont massacrés. Les vainqueurs enverront le baron de Montlaur, dans les geôles protestantes du château de Sommières et démantèleront le château. Montaud est un village né de ce démantèlement.

En 1664, la famille de Montlaur ajoute à ses armoiries sept fleurs de lys d'argent pour récompenser la résistance du château lors du siège de 1622.

Durant la Révolution française, le marquis de Montlaur est arrêté, incarcéré à Paris et son château pillé.



Voici ce qu'il reste du château de Montlaur, assiégé plusieurs fois durant son histoire.

Les résultats des rencontres Saint-Hubert 2016

La sélection départementale a eu lieu en novembre dernier sur le territoire de la société communale de chasse de Teyran.



Une sélection des rencontres Saint-Hubert a lieu chaque année dans tous les départements. Dans l'Hérault, la société communale de chasse de Teyran présidée par Gérard De Block s'est portée volontaire en 2016 pour organiser ces rencontres. Elles ont donné lieu sur le terrain à des moments intenses entre chasseurs et chiens, et se sont terminées par un repas convivial, suivi d'une remise des prix à laquelle assistaient Robert Contreras et Robert Sans qui représentaient la Fédération des Chasseurs, et Ferdinand Jaoul Conseiller Régional délégué à la Chasse et à la Pêche.

Pour promouvoir la chasse

Les rencontres Saint-Hubert sont des épreuves de chasse pratique qui s'adressent aux chasseurs possédant des chiens d'arrêt ou spaniel ; toutes les races sont admises. Avant

tout, c'est la promotion de la chasse avec l'utilisation de chiens de chasse qui est recherchée.

L'épreuve des rencontres Saint-Hubert s'adresse à un couple chasseur/chien. Chacun y est apprécié individuellement, certes, mais le duo chien/chasseur également. Car le chien, animal de compagnie préféré des français, a toujours accompagné le chasseur dans l'action. Tout est réuni pour alimenter l'art de la cynophilie qui trouve son plein épanouissement dans les épreuves des rencontres Saint-Hubert.

Sur un parcours de 20 minutes

Le chasseur qui se présente dans les épreuves des rencontres Saint-Hubert avec son chien, doit avant tout avoir un esprit sportif, respecter des règles de prudence et de bienséance qui sont prônées par

la fédération des chasseurs. Cette épreuve n'est absolument pas à comparer avec des field-trials qui sont des épreuves de sélection canine et qui ne sanctionnent que le comportement du chien. L'objectif des rencontres Saint-Hubert est, non pas de sélectionner le chien parfait primé par de multiples récompenses cynophiles, mais bien de découvrir des chiens de chasse "pratique", certes bien mis, qui travaillent en parfaite communion avec un maître lui-même défendant les valeurs de la chasse.

Quand ces conditions sont réunies, c'est une joute amicale et sur un parcours de chasse de vingt minutes que les concurrents s'affrontent. Le jury des examinateurs note le parcours du chasseur et du chien en fonction des critères définis dans le règlement de ces rencontres.

LES LAURÉATS

- ▶ Catégorie Chasserresse : Josette BOUVIER et DJIN de Cazaous (Setter Anglais)
- ▶ Catégorie Chasseur-Chien d'arrêt : Gaëtan CAZANO et ISAS du Domaine de Sominial (Épagneul Français)
- ▶ Catégorie Chasseur-Spaniel : Clément VERNETTE et EXTAZE (Springer)
- ▶ Catégorie Trialisant-Spaniel : Etienne MARTINEZ et HUNTER (Springer)
- ▶ Catégorie Trialisant-Chien d'arrêt : Rémi PLA et H'CUP du Canal de Lunel (Épagneul Breton)

Ces 5 lauréats participeront à la sélection régionale qui aura lieu en Corse et qui permet d'accéder à la finale nationale qui se déroule chaque année sur le mythique territoire du domaine national de Rambouillet.

Le calendrier 2017 des concours et brevets de chasse

Concours de meutes organisés par la FACCC (Fédération des Associations de Chasseurs aux chiens Courants)

Date	Voie	Lieu	Responsable	Téléphone
11 février	Lapin	Teyran	D. Carrière	06 07 55 02 06
04 et 05 mars	Sanglier	Cessenon	J.L. Ravaille	06 71 65 07 13
11 et 12 mars	Lièvre	St Martin de Londres	D. Lacroix	06 20 82 10 11
18 et 19 mars	Rapprocheur	Les Rives	D. Agussol	06 82 45 65 48

Plus d'informations sur ces concours sur www.faccc.fr

Brevets de chasse organisés par la SCC (Société Centrale Canine)

Date	Voie	Lieu	Responsable	Téléphone
11 et 12 février	Lapin	Pinet	F. Billes	06 03 51 31 02
03 au 05 mars	Sanglier	Bousquet d'Orb	M. Boyer	06 88 18 70 11
10 au 12 mars	Sanglier	Riols	F. Cazals	06 32 41 77 40
17 au 19 mars	Sanglier	Combailaux	N. Fabre	06 21 34 11 88
23 au 26 mars	Sanglier	Pardailhan/St Jean	L. Laviale	06 99 40 23 72

LES NOMS DE CHIENS EN 2017

Conformément à l'Union Nationale des livres généalogiques, les noms de chiots nés en 2017 devront commencer par la lettre N. Cette uniformisation permet de connaître l'année de naissance du chien, quelle que soit la race.

Voici quelques idées qui pourront vous aider à choisir cette année les noms de vos chiots.

Mâles : Nerdy, Névada, Noé, Nounours, Nuts, Naja, Négus, Néo, Néro, Nestor, Newton, Nikon, Ninja, Ninou, Noiro, Nougat, Nutty, Najiko, Napoléon, Nelson, Néron, Nicky, Nimbus, Ninot, Nixon, Nanou, Narko, Némoto...

Femelles : Nana, Naima, Nanouk, Nell, Nikita, Ninon, Noirode, Nora, Nouchka, Nanette, Noémie, Natacha, Nelly, Nanie, Neige, Neptune, Nika, Nocturne, Noirette, Noisette, Norma, Nala, Nay, Niky, Nina, Noa, Noubia, Nala...



S'équiper Partager Voyager Rencontrer

Rendez-vous du 24 au 27 mars 2017

PARC DES EXPOSITIONS
L'ÎLE L'AUMÔNE
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY
78200 MANTES-LA-JOLIE
• Autoroute A13 sortie N°11 •

Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet

www.salondelachasse.com / +33 (0)1 34 78 98 47

Soirée ADCGG34 le vendredi 3 mars à Bessan

La chasse réclame de plus en plus de compétence et de responsabilité de la part de ses pratiquants. C'est dans cette optique que l'ADCGG34 organisera en 2017 une session de formation au Brevet Grand Gibier. Ce brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique.

Six soirées de cours et une sortie en forêt sont organisées. Seront abordés les connaissances des espèces, de la forêt, les modes de chasse au grand gibier, la balistique et les armes, les chiens, la recherche au sang, les maladies du gibier, ainsi que la gestion des espèces et des territoires.

Le brevet grand gibier comporte une épreuve pratique de tir sur cible fixe et sanglier courant (carabine ou arc) ou de reconnaissance de fanfares pour les sonneurs ainsi qu'une épreuve théorique avec des questions éliminatoires.

Une soirée de présentation sera organisée le vendredi 3 mars 2017 à 18 heures. Rendez-vous au centre social de Bessan, salle Raymond Devos, rue des anciennes écoles. Vous pouvez aussi vous rendre sur le site de l'association pour y trouver nos activités et un plan pour vous rendre à cette soirée : <http://www.ancgg.org/ad34>

Contact : Joël ROUX : 06 68 54 79 96 ou Didier RIPOLL 06 73 37 65 93.



Les chasseurs de Saint-Martin de Londres, précurseurs de l'inventaire des mares.

Inventaire des mares

Un inventaire des mares est réalisé actuellement par le conservatoire botanique sur les 3 sites Natura 2000 Causse d'Aumelas, Gorges de l'Hérault et Hautes Garrigues du Montpellierais.

Il est proposé aux chasseurs, compte tenu de leur connaissance du territoire, de contribuer à cet inventaire. Ils sont en effet amenés à faire souvent du "hors chemin" et les mares, qui permettent de faire boire leurs chiens, sont aussi des lieux de passage du gibier.

A Saint-Martin de Londres et Saint-Guilhem le Désert, les chasseurs ont vérifié les mares pré-identifiées sur carte, en ont rajouté quelques-unes, puis ont guidé le botaniste et les animatrices Natura 2000 sur le terrain pour commencer le travail d'évaluation de l'état de conservation de ses petits plans d'eau.

Dans ces zones de garrigue naturellement très sèche, les mares sont particulièrement précieuses et revêtent une importance capitale pour la faune. Elles contribuent à l'abreuvement de troupeaux et du petit gibier et présentent aussi un intérêt écologique très fort en conservant des milieux temporairement humides, très riches biologiquement (amphibiens, insectes aquatiques, micromammifères, passereaux et chauves-souris).

En participant à cet inventaire des mares, les chasseurs s'investissent pleinement dans la conservation de la biodiversité aux côtés des gestionnaires d'espaces naturels

Agence Française pour la Biodiversité

Hubert Reeves, célèbre astrophysicien mais aussi ancien président du Rassemblement des Opposants à la Chasse (ROC) vient d'être nommé président de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) qui doit être opérationnelle en janvier 2017.

La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) dénonce cette nomination d'une personnalité profondément anti chasse qui est une véritable provocation pour les chasseurs de France. Il y a quelques mois, la ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal, offrait déjà la direction de la mise en œuvre de l'AFB au directeur du ROC, Monsieur Christophe Aubel.

Pour boucler la boucle, la ministre avait préalablement confié la mission de préfiguration de cette agence à Monsieur Chevassus-au-Louis qui n'est autre que l'actuel président du ROC, devenu depuis l'association Humanité et biodiversité, pour être plus fréquentable.

Pour le nouveau président de la Fédération Nationale des Chasseurs, Willy Schraen, il est inadmissible que la gestion par l'Etat de la biodiversité terrestre et aquatique soit sous la coupe d'une poignée d'anti chasse notoires, issue d'un groupuscule qui représente moins de 2000 adhérents en France.

Des radars anti-collisions en Isère

Détecter des animaux s'approchant d'une route et prévenir les conducteurs via un panneau lumineux : ce type de dispositif a été installé en 2013 en Isère afin de réduire les collisions avec le gros gibier.

Si un animal est repéré, deux panneaux routiers situés quelque 150 mètres en amont s'allument. L'un signale le passage du gibier, l'autre indique une réduction de la vitesse autorisée. Sur les sept dispositifs installés en Isère, 3 700 détections d'animaux ont été enregistrées entre mars 2013 et mars 2014 et 2 800 traversées constatées par des caméras. Même si des données précises manquent pour comparer la fréquence des chocs avant et après, l'expérience a été jugée positive. Un seul site a fait l'objet d'observations régulières et, selon une estimation, le nombre d'accidents est passé d'une trentaine à moins de cinq.



Depuis 2010, les collisions avec le grand gibier ne sont plus prises en charge par le fonds de garantie des assurances.

Une revendication très inopportune !

« Avec la crise que nous vivons, il n'y a pas de petite source d'économies », assure la Coordination rurale. Sa section Dégâts de Gibier a écrit au ministère de l'Écologie, à la Fédération nationale des chasseurs (FNC) et à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) pour leur réclamer, entre autre, la gratuité du permis de chasser (examen et redevance annuelle nationale/départementale), « afin que les agriculteurs qui le souhaitent puissent défendre eux-mêmes leurs cultures, pendant la période d'ouverture de la chasse ou après autorisation de tir obtenue du préfet ».

Les milieux cynégétiques rétorquent : « Il y a 40 ans, les chasseurs ont accepté d'indemniser les dégâts de grand gibier en échange du renoncement des agriculteurs à leur droit d'affût. Si aujourd'hui les agriculteurs veulent revenir en arrière, pourquoi pas ! On leur fera cadeau du permis de chasser en échange de leur renoncement aux indemnisations des dégâts ! »



Les chasseurs ont du cœur !

Cette année encore, ce sont 500 kg de pâtes qui ont été remis à la banque alimentaire de l'Hérault lors de la journée départementale de la randonnée qui réunissait 1 100 participants. Une occasion pour l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Hérault et pour la Fédération de faire preuve de générosité envers les plus démunis tout en allant à la rencontre d'utilisateurs qui partagent nos territoires de chasse.

Un grand merci aux chasseurs de Mons La Trivalle qui ont permis à cette manifestation de se dérouler en ne chassant pas ce jour-là les itinéraires empruntés.

Plomb en milieu terrestre

Les actualités internationales récentes sur le plomb en milieu terrestre (motion du congrès mondial de la nature à Hawaï, demande d'expertise de l'Union Européenne à l'Agence européenne des produits chimiques) ont conduit la Fédération Nationale des Chasseurs à faire procéder à une série de travaux d'évaluation des risques en France, par des experts scientifiques indépendants. Ces différentes évaluations montrent qu'en l'état actuel des données, le risque plomb cynégétique dans les milieux terrestres en France serait globalement négligeable à faible. Dans ces conditions, son interdiction serait largement prématurée. Rappelons que depuis 2006, l'emploi de la grenaille de plomb est interdit dans les zones humides : la mer dans les limites des eaux territoriales, le domaine public maritime, les marais non asséchés, les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, plans d'eau qu'ils soient d'eau douce, salée ou saumâtre, ainsi que la bande des 30 mètres qui les jouxte.

Une manif pour défendre "l'esprit du Sud"

Dernièrement, chasseurs, amateurs de corrida et plus largement tous les citoyens attachés aux plaisirs simples de la ruralité ont manifesté à Mont-de-Marsan pour la défense de leurs traditions. Plus de 6000 personnes ont clamé leur ras le bol face à l'uniformisation de notre société que l'on voudrait nous imposer, et qui préconise des interdictions en tous genres : chasses traditionnelles, gavage des canards, tauromachie...

Arborant leurs écharpes tricolores, des élus de tous bords politiques étaient venus en soutien des manifestants qui brandissaient des pancartes « *Gardons nos traditions* » ou encore « *Les interdits ça suffit !* »

Cette manifestation dans "l'esprit du Sud" venait, pour les chasseurs, en écho au rituel annuel des voix qui s'élèvent chaque année avant l'ouverture de la chasse, pour réclamer son interdiction le dimanche. Ce qui serait une catastrophe écologique, eu égard aux populations de sangliers qui prolifèrent et qu'il faut chasser sans répit.

Deux beaux sangliers

Fin de psychose à la diane de Saint-Privat/Usclas/Soumont. Christian Sauclières, piqueur émérite, est venu à bout le même jour de deux gros sangliers qui pesaient respectivement 125kg et 128kg ; Ces deux spécimens avaient fait payer un lourd tribut aux chiens en leur infligeant plusieurs blessures graves dont une fut mortelle. Félicitations à notre ami Christian !



A gauche Christian Sauclières.

"Le grand CABANES" nous a quittés

Trésorier de l'ACM de l'Étang de l'Or de 1975 à 1985, Président de la société de chasse de Lunel de 1978 à 1983, Administrateur de la Fédération et Président de la Commission départementale de la chasse du gibier d'eau de 1989 à 2004, Délégué départemental du mouvement CPNT dès sa création en 1989, René CABANES dit "Le grand CABANES" s'est éteint en novembre dernier à l'âge de 85 ans. Ardent défenseur de nos chasses populaires méridionales, René CABANES dégagait dans les réunions de chasseurs une forte présence, du fait de son grand gabarit, de son timbre de voix puissant et de son franc-parler qui imposaient l'écoute.

Simplicité et convictions profondes sont les mots qui nous viennent pour évoquer la mémoire de ce dirigeant cynégétique engagé.

La Fédération des chasseurs, particulièrement le Président Jean-Pierre Gaillard qui fut un de ses proches, présente à sa famille ses condoléances attristées.



Cultures faunistiques : La Région Occitanie partenaire des chasseurs

LA RÉGION OCCITANIE
Pyrénées - Méditerranée

Dans le cadre de ses politiques de gestion de l'espace rural, le Conseil Régional d'Occitanie apporte chaque année son soutien aux fédérations de chasseurs pour l'implantation de cultures faunistiques.



Des semences peu exigeantes et adaptées aux conditions du sol et du climat.

En sept ans, ces subventions ont permis aux associations de chasse d'implanter plus de 12 000 hectares de légumineuses, de graminées céréalières et fourragères, et d'espèces fleuries.

Les cultures faunistiques favorisent la biodiversité tout en maintenant la potentialité agricole de l'espace rural. En 2016, pour le seul département de l'Hérault, la région a octroyé 23 600 euros à la Fédération

des chasseurs. Cette aide a permis de mettre en place 512 hectares de cultures faunistiques réparties sur les territoires de 105 sociétés de chasse et un groupement d'intérêt cynégétique, soit au total 115 associations.

Conduite du dispositif

Dans son catalogue "Amélioration de la chasse", la Fédération des Chasseurs de l'Hérault offre la possibilité à toutes les sociétés de chasse adhérentes (287 sociétés communales, 8 sociétés intercommunales, 35 associations communales de chasse agréées, 2 associations intercommunales de chasse agréées, 395 dianas, 6 associations de chasse maritime et 6 groupements d'intérêt cynégétique), de réaliser des aménagements favorables à la faune sauvage.

Ainsi, les sociétés de chasse qui le souhaitent peuvent procéder par gyrobroyage à des opérations de réouverture du milieu et de mise en place de cultures faunistiques sur des parcelles.

Pour mener à bien ce dispositif, les techniciens fédéraux sont chargés de collecter les prévisions de

mise en cultures (coordonnées des personnes, identification des parcelles, surfaces concernées, précédents culturels et type de cultures souhaitées).

En tenant compte de ces données, ils réalisent des diagnostics de territoires et conseillent les intéressés sur le choix des parcelles, des surfaces, et des types de cultures à implanter au printemps.

Au cours de l'été, ils procèdent au contrôle de la conformité des parcelles mise en place.

Les cultures faunistiques, des aménagements en faveur de la faune.



Des espèces fleuries attractives pour les insectes.

QUEL ENTRETIEN POUR DES CULTURES FAUNISTIQUES ?

- ▶ Pas d'intervention sur les parcelles du 15 mars au 30 juillet, période de reproduction de la faune sauvage.
- ▶ Un entretien par fauche centrifuge, gyrobroyage centrifuge ou pâturage hors période sensible, tous les 2 ou 3 ans.
- ▶ Et bien sûr pas d'utilisation de produits phytosanitaires sur les cultures.

La biodiversité de ma nouvelle région

Un patrimoine naturel à préserver



13
RÉSERVES
NATURELLES
RÉGIONALES

La biodiversité, c'est la diversité du vivant.

OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. Le soutien à la gestion et la création de Réserves Naturelles Régionales, le soutien aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, au maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, le soutien aux actions des PNR, le soutien au tissu associatif actif et en cours de structuration, sont autant d'interventions de la Région qui participent pleinement à la préservation des réservoirs de biodiversité.



OCCITANIE
LA RÉGION
Pyrénées
Méditerranée

laregion.fr